



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opcv des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015¹

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP ²
 Secteur cadre de vie-technique	528	2 535
 Entreprises d'architecture	385	1 438
 Entreprises d'économistes de la construction	25	70
 Entreprises d'experts en automobile	44	320
 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	74	707
 Secteur juridique	882	2 975
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	30	206
 Cabinets d'avocats	669	1 720
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	30	138
 Études d'huissiers de justice	153	911
 Secteur santé	7 525	25 876
 Cabinets dentaires	1 628	3 129
 Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	69	3 254
 Cabinets médicaux	3 328	7 930
 Pharmacie d'officine	2 104	10 107
 Cliniques vétérinaires	396	1 456
Hauts-de-France	8 935	31 386
Ompl	111 192	399 674

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.

-  Secteur cadre de vie-technique
-  Entreprises d'architecture
-  Entreprises d'économistes de la construction
-  Entreprises d'experts en automobile
-  Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
-  Secteur juridique
-  Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
-  Cabinets d'avocats
-  Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
-  Études d'huissiers de justice
-  Secteur santé
-  Cabinets dentaires
-  Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
-  Cabinets médicaux
-  Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires



TAUX DE FORMATION DIFFÉRENTS DE LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation sont inférieurs à la moyenne régionale. En revanche le taux d'entreprises formatrices est supérieur.

Mais ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à près de deux salariés sur trois dans le secteur cadre de vie-technique, avec un taux un peu plus faible (56 %) pour les entreprises d'architecture et très élevé pour les entreprises d'économistes de la construction et les entreprises d'experts en automobile ;
- le plan de formation concerne 42 % des salariés du secteur juridique, avec un taux très élevé pour la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires ;
- le taux de formation des salariés est proche d'un tiers pour le secteur santé, avec un taux élevé pour la pharmacie d'officine ;
- le volet professionnalisation (contrat et période) est mobilisé par moins de 10 % des entreprises en moyenne. Quatre des branches présentent cependant des taux supérieurs à 10 % des entreprises pour le contrat de professionnalisation.

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro ¹	Ppro ²	Plan	Cpro ¹	Ppro ²	Plan
	2 %	2 %	62 %	6 %	7 %	95 %
	1 %	1 %	56 %	4 %	4 %	94 %
	3 %	2 %	90 %	5 %	5 %	92 %
	2 %	4 %	91 %	16 %	27 %	98 %
	1 %	2 %	44 %	11 %	10 %	195 %
	2 %	4 %	42 %	7 %	10 %	66 %
	4 %	3 %	81 %	21 %	17 %	94 %
	2 %	5 %	38 %	5 %	10 %	51 %
	1 %	1 %	34 %	4 %	4 %	87 %
	3 %	3 %	37 %	12 %	14 %	82 %
	2 %	1 %	34 %	5 %	3 %	42 %
	3 %	3 %	18 %	6 %	5 %	24 %
	0 %	0 %	13 %	9 %	4 %	98 %
	0 %	0 %	15 %	1 %	1 %	12 %
	3 %	2 %	68 %	12 %	7 %	85 %
	6 %	1 %	37 %	18 %	5 %	78 %
Hauts-de-France	2 %	1 %	38 %	5 %	4 %	50 %
Ompl	3 %	2 %	43 %	7 %	5 %	44 %



Dans le secteur cadre de vie, 2 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 2 % d'une période de professionnalisation et 62 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 6 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, et 7 % la période de professionnalisation.

1. Cpro : Contrat de professionnalisation.

2. Ppro : Période de professionnalisation.



ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DIFFÉRENT SELON LE GENRE

En moyenne, les hommes ont eu un meilleur accès à la formation professionnelle que les femmes. Ils représentent 17 % des effectifs régionaux et 21 % des salariés ayant bénéficié d'une formation en 2015.

Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
	28 %	72 %
	42 %	58 %
	31 %	69 %
	4 %	96 %
	21 %	79 %
	68 %	32 %
	69 %	31 %
	75 %	25 %
	60 %	40 %
	63 %	37 %
	87 %	13 %
	95 %	5 %
	86 %	14 %
	79 %	21 %
	87 %	13 %
	87 %	13 %
Hauts-de-France	79 %	21 %
	80 %	20 %



SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMI LES STAGIAIRES

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 32 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 16 % des salariés des entreprises libérales de la région.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale¹

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	34 %	24 %	42 %
	42 %	10 %	48 %
	28 %	16 %	56 %
	19 %	51 %	29 %
	30 %	30 %	39 %
	21 %	20 %	59 %
	25 %	12 %	63 %
	25 %	22 %	53 %
	36 %	0 %	64 %
	11 %	24 %	65 %
	34 %	11 %	55 %
	22 %	8 %	70 %
	15 %	47 %	38 %
	18 %	31 %	50 %
	39 %	6 %	55 %
	28 %	7 %	64 %
Hauts-de-France	32 %	14 %	54 %
	28 %	15 %	58 %

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMI LES STAGIAIRES

Les moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former que les salariés plus âgés. Ils regroupent plus de 50 % des salariés formés dans deux branches.

Les salariés des deux autres tranches d'âge ont un accès moindre à la formation ; ils représentent 65 % des salariés et 53 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	46 %	27 %	27 %
	45 %	26 %	29 %
	49 %	30 %	21 %
	45 %	31 %	24 %
	48 %	25 %	27 %
	48 %	22 %	30 %
	46 %	20 %	34 %
	44 %	26 %	30 %
	43 %	21 %	36 %
	56 %	16 %	28 %
	48 %	25 %	27 %
	48 %	27 %	25 %
	40 %	28 %	32 %
	43 %	23 %	34 %
	48 %	26 %	26 %
	61 %	21 %	18 %
Hauts-de-France	47 %	25 %	28 %
Ompl	45 %	26 %	29 %



IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Les trois quarts des stagiaires de la formation professionnelle travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP dont un tiers des entreprises de moins de 5 ETP. Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cliniques vétérinaires, cabinets dentaires, offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	26 %	38 %	33 %	3 %
	28 %	39 %	31 %	2 %
	43 %	23 %	34 %	0 %
	21 %	42 %	37 %	0 %
	23 %	36 %	32 %	9 %
	31 %	46 %	21 %	2 %
	24 %	51 %	22 %	2 %
	36 %	43 %	21 %	1 %
	38 %	49 %	13 %	0 %
	25 %	49 %	23 %	4 %
	34 %	43 %	18 %	6 %
	51 %	36 %	11 %	2 %
	11 %	11 %	35 %	44 %
	18 %	28 %	37 %	16 %
	36 %	48 %	15 %	1 %
	44 %	39 %	15 %	2 %
Hauts-de-France	32 %	43 %	20 %	5 %
Ompl	29 %	38 %	25 %	8 %



INÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent un peu moins à la formation que ceux à temps complet mais l'écart est faible : ils représentent 37 % des effectifs salariés et 31 % des effectifs partis en formation en 2015.

Les écarts sont particulièrement importants dans les branches des entreprises d'experts en automobile (11 points), cabinets d'avocats (15 points), des cabinets dentaires (11 points), des laboratoires de biologie médicale (14 points) et des cabinets médicaux (14 points).

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	87 %	13 %
	84 %	16 %
	93 %	7 %
	93 %	7 %
	88 %	12 %
	85 %	15 %
	87 %	13 %
	83 %	17 %
	85 %	15 %
	85 %	15 %
	65 %	35 %
	67 %	33 %
	88 %	12 %
	79 %	21 %
	61 %	39 %
	66 %	34 %
Hauts-de-France	69 %	31 %
Ompl	73 %	27 %